



Sous la direction de Mélinda Bizri, Marie Charbonnel, Laura Foulquier et Pascale Chevalier

Bruno Phalip, loin des chantiers battus, un autre discours

Travaux et recueil d'articles

Châteaux et communautés rurales en Auvergne. Entre guerres privées et protections relatives

Bruno Phalip

Éditeur : ARTEHIS Éditions
Lieu d'édition : Dijon
Publication sur OpenEdition Books : 10 octobre 2023
Collection : Monographies et Actes de colloques
ISBN numérique : 978-2-9580726-7-4



<https://books.openedition.org>

Référence numérique

Phalip, Bruno. « Châteaux et communautés rurales en Auvergne. Entre guerres privées et protections relatives ». *Bruno Phalip, loin des chantiers battus, un autre discours*, édité par Mélinda Bizri et al., ARTEHIS Éditions, 2023, <https://doi.org/10.4000/books.artehis.32386>.

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2024.

Le format PDF est diffusé sous Licence OpenEdition Books sauf mention contraire.

Châteaux et communautés rurales en Auvergne. Entre guerres privées et protections relatives

Bruno Phalip

NOTE DE L'ÉDITEUR

Cet article a été publié dans *Châteaux du Moyen Âge* :

Phalip 2008. PHALIP B., « Châteaux et communautés rurales en Auvergne. Entre guerres privées et protections relatives. », in LAFFONT P.-Y., FRAMOND M. DE, SANIAL B. éd., *Châteaux du Moyen Âge, de l'étude à la valorisation. Auvergne, Velay et autres exemples régionaux. Actes du colloque du Puy-en-Velay (3-5 juin 2004)*, Le Puy-en-Velay : Société académique du Puy-en-Velay et de la Haute-Loire, Cahiers de la Haute-Loire, 2008, p. 11-20.

« [...] Les nobles sont des guerriers, protecteurs des églises ; ils défendent tous les hommes du peuple [...] ».

- 1 L'affirmation est connue. De cette façon, l'évêque Adalbéron de Laon ne fait que rappeler – au tout début du XI^e siècle – une des facettes de l'ordre carolingien ébranlé. Il le fait précisément au moment où se pose une nouvelle fois la question d'une justification relative aux relations entre clercs et laïcs. Bien que très débattue par les historiens, cette réflexion théorique est semble-t-il également rendue nécessaire par la mise en place des réseaux de châtelainies. Toutefois, l'acceptation du schéma de la tripartition sociale n'est sans doute pas d'une éclatante évidence pour que l'on se soucie autant d'en rappeler le cadre : « ceux qui prient, ceux qui combattent et ceux qui travaillent ». À la même période, dans les années 1023-1025, Gérard de Cambrai juge bon en effet de préciser que « le genre humain, depuis l'origine, est divisé en trois ».
- 2 Il est évident qu'en s'en tenant à de telles affirmations, les prolongements sont clairs. Si le seigneur-chevalier protège, son château ne peut être qu'un instrument de cette protection octroyée par la noblesse. Le genre humain serait ainsi divisé en trois parties

depuis l'origine, alors même que dans la *Chanson d'Adam* des paysans insistent au contraire sur une évidence : lorsqu'Adam bêche et Ève file, il ne se trouve pas de chevalier. Or, Adalbéron de Laon ou Gérard de Cambrai se réfèrent précisément à cette chanson et s'en inquiètent en craignant l'instauration d'un monde à l'envers : « [...] Bien que la nature engendre les hommes tous égaux, la faute subordonne les uns aux autres selon l'ordre variable des mérites [...] »¹. Il faut dire que deux décennies plus tôt, à l'extrême fin du X^e siècle, des paysans révoltés déclarent « que jamais ne pourront admettre d'avoir seigneur ni maître [tout en prétendant] réclamer pour eux la liberté qu'ils disaient avoir acquise de nos premiers parents »².

- 3 Le moins que l'on puisse admettre au travers de ces documentations septentrionales (Angleterre, Picardie, Normandie, France du nord), c'est que les relations entre seigneurs et paysans ne vont pas toujours de soi. Or, en considérant les documentations propres au Massif Central (Fig. 1), les textes ne traduisent que très rarement la protection seigneuriale et *a fortiori* castrale. Plus exactement, cette protection relative pourra éventuellement être admise, mais très tardivement, pour la contester immédiatement ensuite.

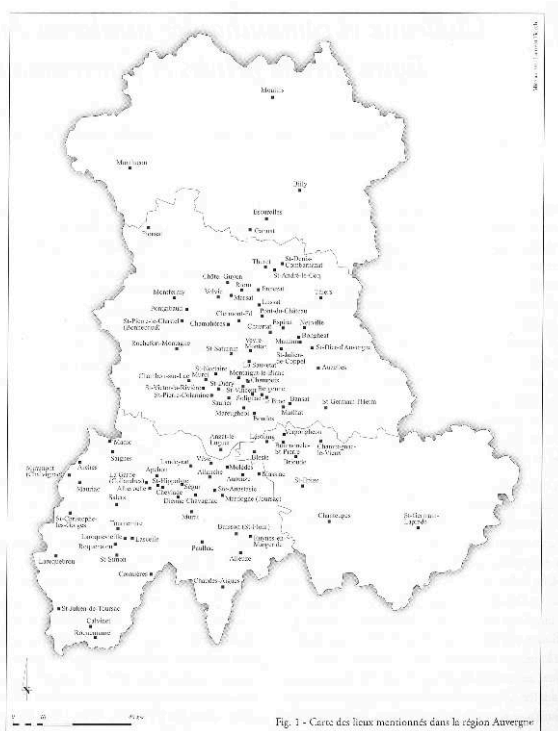


Fig. 1. Carte des lieux mentionnés dans la région Auvergne (DAO L. Fiocchi).

- 4 Premiers documents, les récits hagiographiques insistent pour décrire le château comme une base de violences, un lieu d'incarcération pour les paysans ou un lieu d'habitation pour le noble et sa maisonnée. Le simple fait d'incarcérer pourrait effectivement suggérer une protection et une affirmation de la justice rendue. Néanmoins, les sources ecclésiastiques – partiales dans une certaine mesure mais également révélatrices – font valoir l'injustice que revêtent ces incarcérations. Pour réclamer leur libération, au début du XI^e siècle, les paysans enfermés assurent

simplement les saints de leur honnêteté et de la pureté de leur cœur. Et les saints libèrent justement ces paysans en reprenant le cadre classique de la libération miraculeuse de saint Pierre (prison, chaînes et gardes) ou même du Christ (sépulcre gardé). Un point est essentiel à propos de cette hagiographie. La prison est toujours le château. Le seigneur est souvent un homme violent, voleur et injuste³. À l'inverse, l'église et ses saints sont toujours des lieux de protection et d'excellents intercesseurs pour obtenir justice : sainte Foy à Conques, Notre-Dame des Fers à Orcival, Notre-Dame des Miracles à Mauriac, Saint-Pierre aux Liens pour des dizaines de sanctuaires en Massif central, sainte Radegonde à Poitiers et en Aquitaine, saint Eutrope à Saintes et dans ses environs, saint Léonard ou saint Étienne d'Obazine en Limousin, dans une moindre mesure saint Benoît en pays de Loire ; face à ces saints libérateurs de paysans il ne se trouve que les saints Gilles et Nicolas pour libérer – et encore tardivement – des chevaliers. Autre point à considérer, en dépit de sources exclusivement ecclésiastiques, ces libérations obtenues par les paysans ne concernent pas quelques individus isolés, mais bien des centaines de cas révélateurs d'une réalité sociale très conflictuelle en France du sud. De plus, ces récits concernent non seulement la première moitié du XI^e siècle, mais au moins deux siècles depuis l'an mil pour les miracles de sainte Foy de Conques, jusqu'à la fin du XII^e siècle pour les miracles de saint Étienne d'Obazine⁴.

- 5 Jamais les châteaux et fortifications n'y sont clairement décrits comme des lieux de protection pour les communautés paysannes. Dès lors, comment décrire la base castrale ? Si l'on reprend les miracles de sainte Foy de Conques, le comte de Rodez, détenteur de la justice publique, justifie la construction d'un château en souhaitant « subjuguier par la force ceux qui négligeaient de lui rendre le service qui lui était dû, afin de les soumettre à sa domination ». Il s'agit, vers 1010-1020, de conforter, de justifier un ordre social par la fortification qui le rend concret. Le château permettant la construction symbolique d'un territoire contrôlé, il permet d'identifier clairement les dominations dans les paysages grâce à sa réalité monumentale. Toutefois, au bas Moyen Âge, à Brioude, en 1365, le château de la *Comtalia* est encore élevé par les chanoines-comtes de Saint-Julien, « aux despans mesme des habitans [...] à la fois pour la seureté de leurs personnes et sujets, mais aussi pour les tenir en leurs devoirs, subjection et respect »⁵. Derrière ces expressions, construites selon une trame identique, ce sont toutes les contradictions de la fortification seigneuriale qui apparaissent : protéger le clan familial noble en priorité, protéger les sujets ensuite tout en leur rappelant leurs devoirs liés à leur condition de sujets.
- 6 Évidemment, les documentations médiévales tardives sont nettement plus dissertes à propos des relations entre seigneurs et paysans. Ces derniers devant guet et corvées au château, ils cherchent à s'en faire dispenser dès que la situation dans le royaume le permet, c'est-à-dire dès que le seigneur ne peut plus avancer l'argument des troubles armés dont il est en grande partie à l'origine. Dès lors, malgré les injonctions seigneuriales, les communautés paysannes tentent de ne plus assurer le guet, s'en font dispenser et préfèrent payer des amendes lorsqu'elles font défaut. En 1439, Guillaume Saunier rappelle que sa fortification est soumise aux conditions habituelles « sans diminution des guets, garde, réparations et autres choses ». En 1412, les vassaux du seigneur d'Apchon refusent les charrois, transports, corvées et guet. À Salers (Fig. 2), le seigneur rappelle que le défaut de guet est passible d'une amende de 2 sous en 1445.

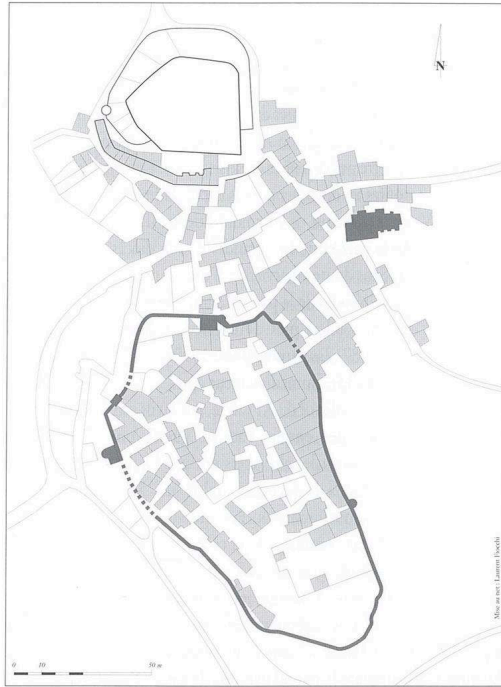


Fig. 2 - Salers (Cantal) - Relevé d'après le plan cadastral de 1808. Le château (attesté au XI^e siècle), au nord, est séparé du bourg fortifié (enceinte distincte de 1445) et de l'église paroissiale (DAO B. Phalip, mise au net L. Fiocchi).

Fig. 2. Salers (Cantal), relevé d'après le plan cadastral de 1808. Le château (attesté au XI^e siècle), au nord, est séparé du bourg fortifié (enceinte distincte de 1445) et de l'église paroissiale (DAO B. Phalip, mise au net L. Fiocchi).

- 7 C'est aussi le cas à Ruynes en 1346, à Dienne sans la seconde moitié du XV^e siècle ou Miramont en 1488⁶. Qui plus est, les paysans construisent leurs propres fortifications distinctes de celles du château (Allanche, Salers), en souhaitant se défendre collectivement grâce à la force et à la solidarité apportée par la communauté. Certains seigneurs s'en plaignent d'ailleurs amèrement, comme le seigneur de Dienne en 1474. Il se considère encore comme le « vray protecteur de ses sujets [qu'il a] traités autant humainement que s'ils étaient ses propres enfants ; mais c'est la plus ingrate gent que la terre porte ». Nous pouvons donc en conclure provisoirement à une nette incompréhension entre chacun des acteurs pour des rôles théorisés à la fin du X^e siècle.
- 8 Ces rôles, il est également possible de se rendre compte de leur réalité conflictuelle en étudiant de plus près le château et ses contextes architecturaux. Si le château possède bien une fonction protectrice, celle-ci s'applique d'abord aux membres du clan familial noble. En effet, une des plaies de la société médiévale en Auvergne et plus largement en Massif Central, c'est la guerre privée menée entre seigneurs. Cette guerre privée est présente dans toutes les documentations depuis la fin du X^e siècle jusqu'à la fin du XV^e siècle. L'évêque de Clermont Étienne II, en bon carolingien, tente de rétablir la paix entre les « grands » de son diocèse en 958 par le plaid d'Ennezat. Sans doute y parvient-il un temps assez court, puisque ce sont ensuite les épisodes de la paix de Saint-Germain-Laprade près du Puy, ou de celle de Collers près d'Aurillac aux alentours de l'an mil⁷. Immédiatement après, ce sont les récits de la guerre de La Planèze au début du XI^e siècle, tels qu'ils sont relatés dans les miracles de sainte Foy de Conques. Face aux guerres privées, les paysans éteignent leurs foyers tant les chevaliers ont pris

l'habitude d'incendier leurs chaumières. Dans la seconde moitié du XII^e siècle, c'est le mouvement des encapuchonnés du Puy qui voit – sur l'initiative d'un charpentier ponot – des hommes se lever contre les guerres incessantes que se mènent leurs seigneurs, puis contester l'ordre social avant de finir écrasés⁸. Sur les marges occidentales de l'Auvergne et en Limousin, ce sont d'autres guerres privées que dénoncent les chroniqueurs tels que Adhémar de Chabanne dans la première moitié du XI^e siècle, ou Étienne d'Obazine dans le second tiers du XII^e siècle. Il existe tellement de nobles belliqueux que le simple vol d'un oiseau de proie, d'un faucon, suffit à générer une guerre privée. Étienne, tentant d'élever un sanctuaire en maçonnerie de qualité, se voit menacé par des hommes d'armes qui le forcent à utiliser de mauvais mortiers de peur que l'église ne serve de refuge à leurs ennemis. En Auvergne, à Chanteuges, ce sont des chevaliers pillards qui transforment l'abbaye en forteresse dans le premier tiers du XII^e siècle. À Molompize, au début du XI^e siècle, les paysans se réfugient dans le cimetière du prieuré de Conques. Aidés des moines, ils se défendent contre les chevaliers du château d'Aurouze bâti à quelques centaines de mètres dans la vallée de l'Alagnon. Cet épisode ancien en annonce pourtant un autre plus récent. Au début du XIV^e siècle, le château d'Aurouze est rasé sur décision de justice royale à la suite de faits identiques. C'est donc une vieille tradition familiale aristocratique à Molompize. Il ne sera donc pas étonnant de ne trouver aucune concentration d'habitat à proximité d'Aurouze, alors que le bourg monastique est attesté dès la période carolingienne. Enfin, à Tournemire, au XV^e siècle, ce sont les membres de l'ancienne famille de Tournemire qui mènent une longue guerre contre ceux de la famille d'Anjony dans le village même, allant jusqu'à se battre dans l'église paroissiale.

- 9 Si l'on reprend l'exemple d'Aurouze, au début du XI^e siècle, il faut aussi se référer aux règlements de paix des environs de l'an mil. Les rédacteurs de l'entourage épiscopal y insistent sur l'existence d'une base de violences, le château, et sur une base de protection, l'église et son cimetière : l'*atrium* ou « cercle de paix » en vertu du droit d'asile lié aux sanctuaires⁹. De ce fait, il est difficile d'imaginer les communautés paysannes se regroupant de façon systématique et volontaire derrière les murailles théoriquement bienveillantes du pôle castral. Au contraire, dans de nombreux cas, le pôle paroissial carolingien donne naissance au bourg médiéval et non le château qui peut rester isolé. Ce n'est que plus tard – au bas Moyen Âge – que le château va tenter de lier son sort au village. Très souvent, en effet, le château et le village sont distincts, voire nettement séparés. Entre autre exemple, il suffit de le vérifier en reprenant la carte des paroisses de l'archiprêtré de Mauriac telle qu'elle est connue par le polyptyque de Saint-Pierre-le-Vif de Sens (début IX^e siècle) et de la comparer avec celle des châtelainies des XI^e-XII^e siècles. Trente-six églises sont connues, mais très rares sont les châteaux qui coïncident avec le pôle paroissial tel Saint-Christophe-les-Gorges. Tous les autres sites sont isolés sur un piton rocheux, sur une butte aux pentes escarpées, tandis que le village reste fidèle au maillage de la paroisse carolingienne qui résiste face au tissu castral¹⁰. Pour les XI^e, XII^e et XIII^e siècles, villages et châteaux peuvent ainsi être séparés par quelques centaines de mètres, voire plusieurs kilomètres : Apchon (château) et Saint-Hyppolite (paroisse) ; Mauzun et Bongheat ; Pleaux Soubro et Pleaux ; Murols et Saint-Victor-la-Rivière ; Maillargue et Allanche ; Tournôël et Volvic ; Rochefort-Montagne et Saint-Martin-des-Tours ; Colombine et Molèdes ; Mardogne et Joursac ; Aurouze et Molompize ; Besse ou le Luguët et Anzat-le-Luguët ; Le Marchidial et Dienne ; La Garde et Collandres ; Laroche-Faugère (Fig. 3) et

Bournoncle-Saint-Pierre ; Coppel, Roche et Saint-Julien ; Barnazat et Saint-Denis-Combarnazat.

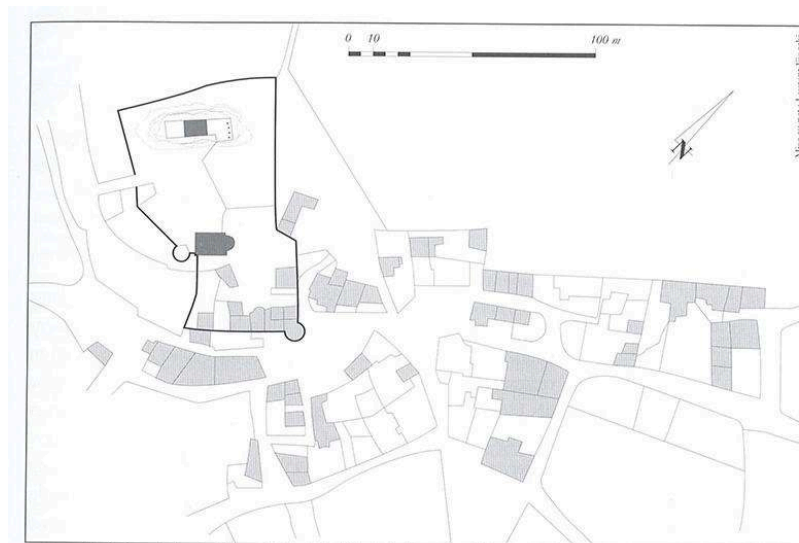


Fig. 3 - Laroche-Faugère (Haute-Loire) - Relevé d'après le plan cadastral de 1819. Le château possède une chapelle castrale. L'église paroissiale est celle de Bournoncle-Saint-Pierre à quelques kilomètres (DAO B. Phalip, mise au net L. Fiocchi).

- Fig. 3. Laroche-Faugère (Haute-Loire), relevé d'après le plan cadastral de 1819. Le château possède une chapelle castrale. L'église paroissiale est celle de Bournoncle-Saint-Pierre à quelques kilomètres (DAO B. Phalip, mise au net L. Fiocchi).
- 10 On pourra donc admettre que jusqu'à la guerre de Cent Ans, il n'y a pas de généralisation possible. L'osmose véritable, concrète et uniforme, entre le pôle castral et le pôle paroissial ne peut être réalisée à cause de la trop importante défiance qui existe entre clercs ou paysans d'une part, membres de l'aristocratie d'autre part. Le paysan préfère la protection de ses saints (l'église) et de ses morts (le cimetière) plutôt que l'ombre de la tour seigneuriale. Celle-ci peut ne regrouper que quelques maisons sans jamais constituer un véritable regroupement permanent. Aussi, bon nombre de sites trahissent une faible association et l'abandon logique : Roc-de-Cuze (Sainte-Anastasia), Laqueuille-Haute (Dienne), Roche-Vieille et Valentine (Ségur), Cournil (Collandres), Bracou (Paulhac), Fortuniers (Vèze), le Brionnet (Saurier), Chastellou (Landeyrat). Sans église paroissiale étroitement intégrée au dispositif, le château ne crée aucun pôle de peuplement durable sauf à démembrer une paroisse primitive : hameau de Madic en 1470, bourg d'Apchon en 1539.
- 11 Néanmoins, si l'on observe plus largement les paysages actuellement encore bien en place, en Auvergne, Bourbonnais ou encore en Velay, une situation nuancée semble également s'imposer. Les basses-cours existent et semblent bien prévues comme des espaces d'accueil pour les membres de la communauté rurale, peut-être même dès l'origine : Billy, Saint-Ilpize, le Broc, Léotoing, Laroquebrou. Toutefois, lorsque les textes sont disponibles, ils insistent bien sur le caractère temporaire de cet accueil, en temps de guerre seulement. Cela suppose alors un enchâtellement très incomplètement réalisé puisque, face à l'urgence de la mise en défense, les membres de la communauté rurale ne se trouvent toujours pas à proximité immédiate du château, liés à lui. Si l'encellulement est relatif, les raisons en sont multiples. Le seigneur ne cesse de tenter de s'insérer dans le maillage paroissial et d'en contrôler les pôles de peuplement. Face

au clocher de l'église paroissiale se dresse alors la tour seigneuriale, comme c'est le cas à Blesle, Espirat, Neuville, Massiac, Saint-Simon ou encore Boudes (Fig. 4).



Fig. 4 - Boudes (Puy-de-Dôme) - Relevé d'après le plan cadastral actuel. L'église paroissiale, attestée au XI^e siècle, donne naissance à un « fort villageois », contrôlé dès le début du XIII^e siècle par une tour

Fig. 4. Boudes (Puy-de-Dôme), relevé d'après le plan cadastral actuel. L'église paroissiale, attestée au XI^e siècle, donne naissance à un « fort villageois », contrôlé dès le début du XIII^e siècle par une tour (DAO B. Phalip).

- 12 Mais, le mouvement inverse peut se produire également, puisque des tours seigneuriales sont transformées en clochers lors de la restauration de l'église paroissiale à Pleaux, Saint-Simon, Saint-Illpize, ou encore Arches. Décidément, la présence du château n'est pas toujours souhaitée car elle suppose aussi une architecture très parlante quant à l'expression des hiérarchies sociales. Il n'est pas innocent de placer la tour seigneuriale au sommet d'un relief et le village à ses pieds sur les pentes les plus basses.
- 13 S'il se trouve en effet que le seigneur propose quelques fois aux paysans de s'établir contre leur fortification, il est question de cabanes ou de simples loges pour y entreposer temporairement des grains, des outils, ou des bêtes comme cela semble être le cas près de Conques pour un château nommé *Le refuge des boeufs*, au début du XI^e siècle¹¹. C'est également le cas en 1264 à Léotoing (pour les biens les plus précieux), plus tard à Tournœl, Murols, Pontgibaud, Saint-Diéry, Chambon-sur-Lac ou encore en 1441 à Saignes : une arche de blé et des lettres protégées, loges, cabanes ou chambres temporaires. Cet accueil n'est d'ailleurs pas gratuit puisqu'un cens élevé est à payer pour chacune des loges à moins que de lourdes charges ne pèsent sur les habitants comme à Laroquebrou en 1284 (corvées) ou Calvinet en 1266 (corvées). Rarement, il est possible d'en connaître plus à propos de ces chambres temporaires. À Bonnebaud, les constructions sont établies contre un mur d'enceinte du château. Les dimensions des

douze loges sont connues au début du XV^e siècle, environ 3 m sur 5, ce qui est très modeste. De plus, ces loges ne sont que d'une utilité relative puisqu'elles peuvent être parfois qualifiées de chaux ou loges ruinées¹². Autre exemple, bien que le château d'Apchon soit connu dès le milieu du XI^e siècle, l'enceinte villageoise n'est concédée qu'en 1467 et la paroisse seulement en plein XVI^e siècle (1539), sans jamais concurrencer les bourgs paroissiaux de Collandres, Saint-Hyppolite ou Cheylade : en 1467, le roi précise qu'« audit lieu d'Apchon il a chastel [...] et plusieurs hommes et sujets, lesquels et les habitans des environs ont leur retrait et refuge en cas d'éminent péril [...] et pour ce que audit chastel [...] n'y a point de basse-cour et que, à ceste cause desdit hommes et sujets ne peuvent avoir leur retrait et refuge si grant et espacieux audit chastel comme ils auraient pu en une basse-cour, en laquelle ils pourraient faire de petites chambres pour retraire eulx et une partie de leurs principaux meubles ». À Maillargues, en 1384, le seigneur refuse la construction d'une enceinte villageoise distincte pour Allanche. Les habitants proposent pourtant que tout soit édifié à leurs frais et sans oublier de faire le guet au château. Ils ne pourront le faire qu'en 1444, non sans avoir fortifié l'église dès 1364. À Champagnac-le-Vieux, en 1465, le « chastel est trop petit et ne peuvent tous les habitans de Champagnac et des environs s'y retraire et préserver leurs biens ». À Salers (1445), Massiac (1429), Murat (1373) ou Chaudes-Aigues (1416), les enceintes sont nettement séparées de celles du château. En d'autres termes, il est possible que le château se trouve associé à un habitat temporaire protégé par une enceinte rudimentaire mais, dans ce cas, elle est extrêmement tardive.

- 14 Fréquemment, comme on vient de le voir pour Allanche, les résistances seigneuriales, leurs exigences ou encore l'éloignement de la base castrale, amènent les communautés rurales à fortifier très tôt leurs églises paroissiales et les cimetières attenants pour constituer peu à peu au bas Moyen Âge des forts villageois : Mailhat, Batsat, Saint-Germain-l'Herm, Auzelles, Saint-Dier-d'Auvergne (en relation avec un prieuré fortifié), Solignat. Les seigneurs tentent évidemment d'en contrôler la construction en y installant une garnison, un capitaine ou encore en y faisant édifier une tour. C'est le cas à Espirat, Boudes, Chauriat ou encore Mareugheol. Les cimetières sont alors envahis par des constructions organisées en quartiers aux parcelles serrées et séparées par d'étroites ruelles. Le contrôle en est effectif à La Sauvetat, à Rilhac, au Broc et Montaigut-le-Blanc où le village est aménagé immédiatement sous le château. Il se devine également dans la Grande Limagne à Lussat, Thuret, Saint-André-le-Coq ou Escurrolles, pour des enclos circulaires occupés à la fois par des maisons, l'église et une motte.
- 15 Autre phénomène, la fortification signe de domination, de droits de justice, est rarement entretenue aux périodes les plus troublées. La fortification seigneuriale est paradoxalement ruinée, sans garnison, souvent sans capitaine, tout au long de la guerre de Cent Ans. C'est le cas pour le château épiscopal d'Alleuze simplement gardé par un capitaine et deux valets « simples gens de villages ». Ni les interventions du seigneur du Buisson, ni celles de la commune de Saint-Flour n'amèneront l'évêque à mettre en défense Alleuze, finalement pris par les routiers sans aucune résistance. C'est d'ailleurs le cas de plus de huit châteaux sur dix entre 1350 et 1470. Les fortifications n'ont pas été mises en défense, ni même dotées de garnisons et de vivres. Très rares sont les forteresses bien entretenues et gardées comme Roquemaurel en 1468 (armement et garnison complète). Celle de Cromières est pourvue d'un seul capitaine en 1394. Il n'est mentionné aucune garnison à Miramont en 1390. À Chaudes-Aigues, le château est totalement ruiné. Des maisons sont édifiées contre des murailles à Champagnac-le-

Vieux, « plusieurs maisons, hostiaux et autres edifices joignans restant près dudit fort [...] vous mandons et commandons [...] vous abbates, arrasés et mettés par terre ». De la même façon, près d'un tiers des châteaux représentés dans l'*Armorial* de Guillaume Revel (milieu du XV^e siècle) sont ruinés ou encombrés de constructions parasites : Bergonne, Saint-Vincent, Champeix, Monton, Chamalières, Marsat, Châtelguyon. Toutes les documentations confirment ce fait tant pour la Haute que la Basse-Auvergne¹³. Le seigneur se désintéressant de ses fortifications, les communautés villageoises s'approprient un espace vacant. Ils comblent les fossés, récupèrent une partie des murs d'enceinte, des chemins de ronde, percent des fenêtres, aménagent des latrines...

- 16 Le château en Auvergne et sur ses marges présente donc une bien curieuse image. Dans la sculpture romane, le château n'est que très rarement représenté. C'est le cas à Saint-Nectaire en associant l'église au droit d'asile. La fortification (mur crénelé) entourant le sanctuaire est alors pourvue de deux hautes tours seigneuriales crénelées. Cependant, le chevalier est clairement représenté comme démoniaque, avec son armement et le visage masqué, ce qui se retrouve de manière parfaitement habituelle à Sainte-Foy de Conques (chevaliers précipités en enfer et associés au démon) ou encore à Notre-Dame du Port de Clermont (chevaliers associés aux vices). Il est vrai que ce sont là encore des images témoignant d'une culture d'Église sagement entretenue, mais il n'empêche que l'illustration sculptée des *Psychomachie* de Prudence met rarement en scène un chevalier donateur travaillant à la justice, comme c'est le cas à Volvic. Plus tard, une peinture des XIII^e et XIV^e siècles illustre bien la difficulté. L'église de Montfermy conserve, en effet, un riche ensemble qui montre notamment la construction d'une église très reconnaissable avec ses échafaudages, ouvriers et moyens de levage. Cependant, juste à ses côtés, l'artiste a représenté la destruction d'un château par des hommes sapant les fondations des tours et murailles qui s'effondrent. Il était difficile d'être plus clair. Toutefois, le problème reste le même, puisque les communautés paysannes ne s'expriment jamais directement. Elles le font toujours dans le cadre de documentations étroitement contrôlées par les clercs ce qui constitue un filtre déformant indéniable. En définitive, entre guerres privées et protections relatives, il n'est guère possible de soutenir clairement l'idée d'un château accueillant et reconnu comme tel. Y compris au bas Moyen Âge, le mouvement de la réorganisation ou de la reconstruction de la seigneurie n'assure aucune possibilité d'agréger pleinement les populations au dispositif castral. Ainsi, des maisons-fortes ou « repaires » renforcent apparemment le maillage castral en s'insérant dans les marges des ressorts châtelains. Or, les maisons fortes ne constituent jamais des pôles de peuplement importants, sauf à contrôler des populations dispersées dans les zones moins mises en valeur. Dans leur immense majorité, elles ne sont à l'origine que d'un écart, simple hameau constitué d'une ferme (Chavagnac) ou d'un moulin (Anval).
- 17 Ce sont surtout les villes qui vont attirer les populations et dominer les plaines de la Grande et petite Limagne. Les principaux acteurs de la vie médiévale ne s'y trompent d'ailleurs pas. Le comte est présent à Montferrand après avoir été chassé de Clermont par l'évêque d'Auvergne. Le château comtal clermontois est alors déplacé à Montferrand à l'extrême fin du XII^e siècle. À Aurillac, l'abbé de Saint-Géraud peine à se faire respecter par les consuls et habitants, malgré la présence du château Saint-Étienne. En 1317, le nouvel évêché de Saint-Flour installe son palais épiscopal dans l'ancien château de Brezons bien malmené par les consuls. Le duc Jean de Berry

s'implante à Riom près de la tour philippine de Bornan et les sires de Bourbon à Moulins dans leur château dominé par la tour dite Mal-Coiffée.

- 18 En définitive, la châtelainie en Auvergne, Bourbonnais et Velay, peut présenter d'importantes réussites, comme c'est le cas à Montluçon, Thiers, ou encore Gannat. Plus modestement, de simples bourgs sont constitués autour de châteaux à Pionsat, Billy, Châtelguyon, Saint-Saturnin ou Pont-du-Château. À en juger rapidement par cette liste, ce sont surtout les zones septentrionales du diocèse de Clermont et la seigneurie de Bourbon qui sont concernées par l'enchâtellement. Dans la moitié méridionale, en Haute-Auvergne, en Brivadois et Velay, les fiefs sont extrêmement divisés en coseigneuries souvent inextricables. Plusieurs chevaliers se partagent des tours en ruine à Tournemire. Le bourg lui-même possède l'allure d'un village noble avec son château, une dizaine de tours ou maisons-tours seigneuriales et une maison forte, celle d'Anjony. Il en est de même à Saint-Julien de Tournac aux XIII^e et XIV^e siècles. Plus d'une vingtaine de chefs de lignage s'y partagent un petit éperon rocheux. Le château de Saint-Christophe-les-Gorges est également structuré autour d'une église paroissiale, d'un « château supérieur », d'un « château inférieur », de tours chevaleresques, d'hôtels, de salles, de cuisines communes. Une situation identique se retrouve en bordure du Limousin à Merle (Saint-Geniez-Ô-Merle), occupé par une vingtaine de lignages, ou Carbonnières qui comprend plusieurs tours sur un étroit éperon. Enfin, certains sites – encore plus écartés – sont troglodytes comme aux grottes de Jonas (Saint-Pierre-Colamine), Châteauneuf (Saint-Nectaire), Roquemaurel, Roquenatou, Laroquevieille ou la Peyre (Lascelle). Dès lors, il était difficile d'imaginer un peuplement durable et permanent agrégé de manière évidente à proximité de ces châteaux de montagne.

BIBLIOGRAPHIE

AUBRUN 1970 : AUBRUN Michel, *Vie de saint Étienne d'Obazine*, Clermont, Institut d'Études du Massif Central, 1970.

BARTHÉLÉMY 1997 : BARTHÉLÉMY Dominique, *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?*, Paris, Fayard, 1997.

BARTHÉLÉMY 1999 : *idem*, *L'an mil et la paix de Dieu*, Paris, Fayard, 1999.

BONNASSIE 1994 : BONNASSIE Pierre, « Les *sagreres* catalanes: la concentration de l'habitat dans le cercle de paix des églises (XI^e siècle); de la *sacraria* catalane aux *claustra* de la France du Midi », in FIXOT Michel, ZADORA-RIO Élisabeth, *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, actes du III^e Congrès international d'archéologie médiévale, Aix-en-Provence (28-30 septembre 1989), Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, DAF n° 46, 1994, p. 68-79.

BOUILLET 1897 : BOUILLET Auguste, *Liber miraculorum Sancte Fidis*, Paris, Picard, 1897.

CHARBONNIER 1980 : CHARBONNIER Pierre, *Une autre France. La seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV^e au XVI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1980.

- CHARBONNIER 1994 : *idem*, « Le château seigneurial : protection ou oppression », in *Guerre et violence au Moyen Âge*, actes du 119^e Congrès national des Sociétés Savantes, Amiens, 1994), Paris, Éditions du CTHS, 1996, p. 223-232.
- DUBY 1978 : DUBY Georges, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.
- DUCLoux 1994 : DUCLoux Anne, *Ad ecclesiam confugere. Naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e-milieu V^e s.)*, Paris, De Boccard, 1994.
- FRAMOND 2000 : FRAMOND Martin de, « Les Capuchons, 1181-1184 », in BARRAL I ALTET Xavier et al. dir., *La cathédrale du Puy-en-Velay*, Paris, Éditions du Patrimoine, Skira-Seuil, 2000, p. 81.
- LAURANSON-ROSAZ 1987 : LAURANSON-ROSAZ Christian, *L'Auvergne et ses marges (Velay-Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle. La fin du monde antique ?* Le Puy-en-Velay, Éditions des Cahiers de la Haute-Loire, 1987.
- LAURANSON-ROSAZ : 1990 : *idem*, « Les mauvaises coutumes d'Auvergne (fin X^e-XI^es.) », *Annales du Midi*, t. 102, 1990, p. 557-586.
- LAURANSON-ROSAZ : 1992 : *idem*, « La Paix populaire dans les montagnes d'Auvergne au X^e siècle », in *Maisons de Dieu et hommes d'église. Florilège en l'honneur de Pierre-Roger Gausin*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 289-333.
- PHALIP 1988-1989 : PHALIP Bruno, « La charte dite de Clovis (polyptyque de Saint-Pierre-le-Vif de Sens pour le prieuré Saint-Pierre de Mauriac) », *Revue de la Haute-Auvergne*, 1988-1989, p. 567-607 et 671-696.
- PHALIP : *idem*, *Art roman, culture et société en Auvergne. La sculpture à l'épreuve de la dévotion populaire et des interprétations savantes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 1997.
- PHALIP 2000 : *idem*, *Seigneurs et bâtisseurs, le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et en Brivadois entre le XI^e et le XV^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2000 (1^{re} édition : 1993).
- PHALIP 2003 : *idem*, *Auvergne et Bourbonnais gothiques, le cadre civil*, Paris, Picard, 2003.
- POLY, BOURNAZEL, 1980 : POLY Jean-Pierre, BOURNAZEL Éric, *La mutation féodale (X^e-XII^e s.)*, Paris, Presses Universitaires de France, 1980.
- Roman de Rou : HOLDNEN A. J., *Le Roman de Rou de Wace*, Paris, Picard, 2 vol., 1970.

NOTES DE BAS DE PAGE

1. Gérard de Cambrai, *Regula pastoralis*, II, 6, sermon cité dans G. DUBY, *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978, p. 52.
2. HOLDEN A. J., *Le Roman de Rou de Wace*, Paris, Picard, 2 vol., 1970 (*révolte des paysans de Normandie*) ; G. DUBY, *Les trois ordres...*, op. cit., p. 43, 52, 62 ; POLY J.-P., BOURNAZEL E., *La mutation féodale (X^e-XII^e siècles)*, Paris, Presses Universitaires de France 1980, p. 193, 484 ; BARTHÉLÉMY D., *La mutation de l'an mil a-t-elle eu lieu ?*, Paris, 1997 et BARTHÉLÉMY D., *L'an mil et la paix de Dieu*, Paris, 1999.
3. PHALIP B., *Art roman, culture et société en Auvergne. La sculpture à l'épreuve de la dévotion populaire et des interprétations savantes*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 1997.

4. AUBRUN M., *Vie de saint Étienne d'Obazine*, Clermont, Institut d'Études du Massif Central, 1970 ; BOUILLET A., *Liber miraculorum Sancte Fidis*, Paris, 1897.
5. PHALIP B., *Seigneurs et bâtisseurs*, Clermont-Ferrand, 1993, Presses Universitaires Blaise Pascal, 1993, rééd. 2000.
6. *Ibid.*, p. 133, 140.
7. LAURANSON-ROSAZ C., *L'Auvergne et ses marges (Velay-Gévaudan) du VIII^e au XI^e siècle, la fin du monde antique ?*, Le Puy, Cahiers de la Haute-Loire, 1987 ; LAURANSON-ROSAZ C., « Les mauvaises coutumes d'Auvergne (fin X^e-XI^e siècles) », *Annales du Midi*, 102, 1990, p. 557-586 ; LAURANSON-ROSAZ C., « La Paix populaire dans les montagnes d'Auvergne au X^e siècle », in GAUSSIN P.-R. (florilège en l'honneur de), *Maisons de Dieu et hommes d'église*, Saint-Étienne, 1992, p. 289-333.
8. DE FRAMOND M., « Les Capuchons, 1181-1184 », in BARRAL I ALTET X. dir., *La cathédrale du Puy-en-Velay*, Paris, Éditions du Patrimoine, Skira-Seuil, 2000, p. 81.
9. DUCLOUX A., *Ad ecclesiam confugere, naissance du droit d'asile dans les églises (IV^e-milieu V^e siècle)*, Paris, De Boccard, 1994 ; BONNASSIE P., « Les sagreres catalanes : la concentration de l'habitat dans le cercle de paix des églises (XI^e siècle) ; de la sacraria catalane aux claustra de la France du Midi », in FIXOT M., ZADORA-RIO E., *L'environnement des églises et la topographie religieuse des campagnes médiévales*, Paris, 1994, DAF, n° 46, CNRS, p. 68-79.
10. PHALIP B., « La charte dite de Clovis (polyptyque de Saint-Pierre-le-Vif de Sens pour le prieuré Saint-Pierre de Mauriac) », *Revue de la Haute-Auvergne*, 1988-1989, p. 567-607, 671-696, et URL : <https://books.openedition.org/artehis/32280>.
11. CHARBONNIER P., « Le château seigneurial : protection ou oppression », in *119^e congrès national de la société des historiens*, Amiens 1994, Histoire médiévale, I, p. 223-232.
12. CHARBONNIER P., *Une autre France, la seigneurie rurale en Basse-Auvergne du XIV^e au XVI^e siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif Central, 1980, t. I, p. 456.
13. PHALIP B., *Seigneurs et bâtisseurs...*, op. cit. ; CHARBONNIER P., *Une autre France...*, op. cit.

RÉSUMÉS

Le propos analyse ici le problème des relations entre aristocratie et communautés rurales à partir du début du XI^e siècle. Dans les textes, le château n'a pas de rôle de lieu de protection, il sert à justifier un ordre social. Dans le paysage et dans l'architecture, le château est l'expression monumentale d'un pouvoir et les paysans se méfient du clan familial noble. À l'aide de plusieurs exemples issus du territoire auvergnat, l'auteur présente différents cas de figure qui traduisent ces interactions : un village et un espace castral séparés jusqu'à la guerre de Cent Ans dans les montagnes d'Auvergne, des basses-cours accueillant de manière temporaire des biens face à un village dont la fortification l'émancipe de ces espaces, des fortifications seigneuriales mal entretenues car contraignantes, et des coseigneuries qui dispersent ces espaces de coercitions.

This paper analyses the problem of the relationship between aristocracy and rural communities from the beginning of the 11th century. In the texts, the castle does not have the role of a place of protection, it serves to justify a social order. In the landscape and in the architecture, the castle is the monumental expression of power and the peasants are suspicious of the noble family clan. Using several examples from the Auvergne region, the author presents various cases that reflect these interactions: a village and a castle space separated until the Hundred Years' War in the mountains of Auvergne, farmyards temporarily housing goods opposite a village whose

fortification emancipates it from these spaces, seigniorial fortifications that are poorly maintained because they are restrictive, and coseigneuries that disperse these spaces of coercion.

INDEX

Mots-clés : seigneurs, Auvergne, Moyen Âge, ordre social, fortification, espaces du pouvoir

Keywords : lords, Auvergne, Middle Ages, social order, fortification, spaces of power

AUTEUR

Bruno Phalip

Professeur émérite en histoire de l'art et archéologie médiévales, Université Clermont
Auvergne.

bruno.phalip@uca.fr